

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2015: SB07

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Surintendantes et surintendants des affaires scolaires

EXPÉDITRICE: Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE: 1 avril 2015

OBJET : Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars
2015

Comme pour les années précédentes, le rapport de mars doit être soumis par les conseils scolaires afin d'intégrer les organismes du secteur parapublic dans les états financiers vérifiés de la province. L'objectif du rapport de mars 2015 est de faire état des soldes des comptes d'actif et de passif au 31 mars 2015, des revenus et des dépenses de la période de sept mois, des renseignements supplémentaires, des soldes interorganismes du périmètre comptable du gouvernement et des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois.

A. Rapport de mars (septembre 2014 à mars 2015)

Le rapport exigé en mars (période de sept mois) est très semblable aux formulaires publiés l'an dernier. Le principal changement réside dans le déplacement des formulaires du SIFE 1.0 dans le SIFE 2.0. En plus, les conseils présentaient auparavant les renseignements dans le SIFE et dans des documents Excel (c'est-à-dire les documents de travail prescrits par le Ministère). Ils n'ont plus besoin de présenter ces documents de travail puisque ces renseignements ont été inclus dans les tableaux 19 et 20 du SIFE. Les conseils doivent passer en revue la partie des directives intitulée « Résumé des changements pour le rapport de mars 2015 » avant de commencer à préparer leur rapport de mars. Principaux changements effectués cette année :

- En raison de la nouvelle norme 3260 du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), les conseils sont tenus de comptabiliser tous les actifs au titre des sites contaminés à partir de l'exercice 2014-2015. Cette information sera inscrite dans :
 - l'état consolidé de la situation financière du tableau 19, ligne 2.21;
 - le tableau 26 du passif au titre des sites contaminés (nouveau);
 - les notes des états financiers du tableau 20SUP.
- Les directives sur la comptabilisation des redevances locales dans le tableau 20 ont été expliquées plus en détail, conformément à l'information fournie au cours des séances de formation du Ministère à l'automne 2014.
- Les conseils n'ont plus besoin d'inscrire le niveau détaillé des actifs dans les actifs destinés à la revente (tableau 22A).
- Les autres programmes d'enseignement (APE) seront mis dans un nouveau tableau, annexe E, conformément à la comptabilisation dans les prévisions budgétaires révisées de 2014-2015.
- La présentation du rapport de gestion est obligatoire. Vous devez fournir les coordonnées de la personne-ressource, sinon vous ne pourrez pas présenter le rapport de mars.

En règle générale, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers de 2013-2014 et aux formulaires de prévisions budgétaires révisées de 2014-2015. Les instructions détaillées sur le rapport de mars se trouvent à la section « Rapports portant sur la consolidation » du [site Web du Ministère](#). Nous rappelons également aux conseils scolaires qu'ils doivent conserver les dossiers des comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire en date du 31 mars 2015, de même que les autres dossiers et documents pertinents appuyant les ajustements spécifiés aux tableau 19 et tableau 20. Les conseils scolaires devraient également conserver une liste détaillée des actifs qui appuient le tableau 22 (c.-à-d. les renseignements sur les soldes et les activités).

B. Rapport sur les procédés spécifiés

Conformément de l'année antérieure, les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificateurs externes d'appliquer les procédés spécifiés pour certains tableaux liés aux exigences du rapport financier au 31 mars 2015. Les résultats de l'examen devraient être transmis au Ministère sous forme de rapport sur les procédés spécifiés. Un exemple de rapport sur les procédés spécifiés, intitulé « Rapport des comptes concernant la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 mars 2015 », se trouve à la section « Rapports portant sur la consolidation » du [site Web du Ministère](#).

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin d'avoir la certitude que tous les intéressés recevront cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs. Principaux changements effectués cette année :

- Nouvelles procédures concernant les actifs relatifs aux sites contaminés.
- Explication détaillée des directives pour comptabiliser les redevances locales.

C. Questionnaire sur la comptabilisation des sites contaminés

Comme indiqué ci-dessus, à partir de l'exercice 2014-2015, la province et les conseils scolaires devront comptabiliser tous les actifs relatifs aux sites contaminés conformément à la norme 3260 du CCSP. Dans le cadre de la comptabilisation des comptes publics provinciaux, la vérificatrice générale de l'Ontario examine actuellement la comptabilisation des actifs relatifs aux sites contaminés des conseils scolaires. Pour faciliter cet examen, les conseils sont tenus de remplir un questionnaire sur la méthode employée pour reconnaître les actifs relatifs aux sites contaminés. Il est possible que la vérificatrice générale fasse un suivi des renseignements fournis par certains ou par tous les conseils. Ce questionnaire se trouve à la section « Rapports portant sur la consolidation » du [site Web du Ministère](#).

D. Soumission

Le rapport de mars, transmis par l'entremise du SIFE, doit être soumis d'ici **le 15 mai 2015**. Le rapport sur l'application de procédés spécifiés, la déclaration de la direction signée (imprimée du SIFE) et le questionnaire sur la comptabilisation des sites contaminés doivent également être présentés au Ministère par le conseil scolaire **d'ici le 22 mai 2015**. Veuillez envoyer par courriel une version Excel des trois documents mentionnés ci-dessus à reporting.entity@ontario.ca. Inscrivez en objet « Rapport de mars 2014-2015 - <numéro à 2 chiffres du conseil > <nom du conseil> ». Exemple : « Rapport de mars 2014-2015 - 12 Toronto DSB ». Pour les fichiers PDF, veuillez respecter la convention de nomenclature des fichiers suivante :

- Rapport sur l'application de procédés présentés 2014-2015 <numéro à 2 chiffres du conseil ><nom du conseil>
 - Ex. « Rapport sur l'application de procédés présentés 2014-2015 - 12 Toronto DSB »
- Déclaration de la direction 2014-2015 <numéro à 2 chiffres du conseil> <nom du conseil>
 - Ex. « Déclaration de la direction 2014-2015 - 12 Toronto DSB »
- Questionnaire sur les sites contaminés <numéro à 2 chiffres du conseil ><nom du conseil>

- Ex. « Questionnaire sur les sites contaminés - 12 Toronto DSB »

1. Soumissions tardives

En raison de l'échéancier impératif des exigences relatives aux comptes publics de 2014-2015, le Ministère ne pourra pas reporter l'échéance indiquée ci-dessus. Tout conseil qui soumet les rapports susmentionnés après le 15 mai 2015 pourrait voir sa rentrée de fonds réduite de 50 % pour le mois de juin 2015 et les paiements de transfert subséquents. Sur présentation des rapports requis, le Ministère reprendra le paiement mensuel normal et y inclura le montant total retenu.

2. Coordonnées

Pour toute question sur les directives du rapport du 31 mars 2015, communiquez avec :

- Elizabeth Sinasac au 416 325-8527 (elizabeth.sinasac@ontario.ca), ou
- Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, communiquez avec :

- Soundari Vigneshwaran au 416 326-9168 (soundari.vigneshwaran@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide pour ouvrir une session, communiquez avec :

- Mark Bonham au 416 325-8571 (mark.bonham@ontario.ca).

Original signé par

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc: Directrices et directeurs de l'éducation
Vérificatrices et vérificateurs des conseils scolaires